PROCÈS-VERBAL

DU 14 NOVEMBRE 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège nº : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège nº : 3
M. Joseph Gareau, conseiller :	siège nº : 4
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

17 personnes assistent à la séance.

25-11-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2025
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 octobre 2025
5.3 Dépôt des résultats financiers comparatifs pour 2023-2024 et 2025
5.4 Nomination du maire suppléant
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports

8.1 Embauche de monsieur René Guimond à titre d'employé au déneigement
8.2 Chemins à doubles vocations

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement
10.1 Besoin en heures d'inspection municipale
10.2 Demande de modification règlementaire
10.3 Nomination des membres du comité de démolition
10.4 Nomination des membres du CCU

11. Loisirs, culture et vie communautaire
11.1 Appui aux travailleurs de rue de La Mitis

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER OCTOBRE 2025</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2025;

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

S.A.A.Q. : informe la municipalité d'une demande de vérification mécanique;

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC (SÉANCE DU 8 OCTOBRE)</u>

- **Il y a eu adoption du plan climat**
- **Le rapport du comité aviseur en développement a été déposé.**
- **La désignation des routes prioritaire du PIIRL a été déposé pour Saint-Charles-Garnier soit : route Saint-Charles, 7e rang Ouest et la route du Portage.**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-11-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2025 au montant de 34 555.88$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 OCTOBRE 2025</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 octobre 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Joseph Gareau et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-005 **5.3- <u>DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR 2023-2024 ET 2025</u>**

Le greffier-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

REVENUS				
	14 novembre 2025	**Budget 2025**	2024	2023
Taxes	400 650.75 $	**399 382.00 $**	372 545.00 $	315 342.00 $
Tenant lieu de taxes	2 871.72 $	**6 842.00 $**	6 404.00 $	7 604.00 $
Transferts	863 140.92 $	**1 090 200.00 $**	606 314.00 $	412 415.00 $
Services rendus	132 712.48 $	**800.00 $**	115 190.00 $	1 150.00 $
Imposition de droits	7 393.41 $	**9 000.00 $**	11 307.00 $	4 500.00 $
Autres + intérêts	10 896.32 $	**114 421.00 $**	47 552.00 $	6 594.00 $
Totaux	**1 417 665.60 $**	**1 620 645.00 $**	**1 159 312.00 $**	**747 605.00 $**
CHARGES				
	14 novembre 2025	**Budget 2025**	2024	2023
Administration générale	199 654.82 $	**212 828.00 $**	247 891.00 $	203 452.00 $
Sécurité publique	19 663.43 $	**42 003.00 $**	58 154.00 $	51 599.00 $
Transport	335 311.48 $	**375 827.00 $**	615 840.00 $	471 198.00 $
Hygiène du milieu	72 622.09 $	**88 295.00 $**	157 941.00 $	137 869.00 $
Santé et Bien-Être	- $	**0.00 $**	0.00 $	0.00 $
Urbanisme et dév.	24 394.84 $	**35 139.00 $**	37 833.00 $	8 725.00 $
Loisirs et culture	125 328.38 $	**134 655.00 $**	157 427.00 $	39 091.00 $
Frais de financement	139 402.10 $	**234 834.00 $**	329 304.00 $	26 539.00 $
Totaux	**916 377.14 $**	**1 123 581.00 $**	**1 604 390.00 $**	**938 473.00 $**

25-11-006 **5.2 <u>NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT</u>**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant afin de pallier aux responsabilités du maire en cas non-disponibilité de ce dernier à effectuer ses tâches et responsabilités;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant substitut au conseil des maires de la MRC de La Mitis et sur les autres comités relatifs à la MRC pour remplacer le maire en cas de non-disponibilité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier nomme madame Valérie Huet à titre de maire suppléante;

QUE madame Huet soi nommée à titre de représentante substitut

auprès de la MRC de La Mitis pour la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

25-11-007 **8.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR RENÉ GUIMOND À TITRE D'EMPLOYÉ AU DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier est responsable des opérations de déneigement de son réseau routier;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Lambert a remis sa démission à titre d'employé affecté au déneigement à temps plein;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouvel employé d'hiver et affecté au déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche monsieur René Guimond à titre d'employé affecté au déneigement;

QUE les conditions d'emplois de monsieur Guimond soient en fonction du contrat d'embauche déjà en place indexé selon l'indice du prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-008 **8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE cette résolution s'avère un renouvellement de demande;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources Naturelle et Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier l'information appropriée concernant le

type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour la saison 2024-2025.

ROUTES	DISTANCES	# VOYAGES CAMIONS
Route de Saint-Charles	2.6 km	5064
Rue Principale	1.6 km	5064
Rue Bélanger	0.6 km	5064
7e Rang Ouest (section entre Route du Portage)	0.23 km	598
7e Rang Ouest (section entre Route du Portage et Rue Bélanger)	1.91 km	5064
Route du Portage	2 km	5662
8e Rang Est	6.8 km	1265

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé M. Pierre-Olivier Lecours

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 15.74 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25-11-009

10.1 BESOIN EN HEURES D'INSPECTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier doit informer la MRC de La Mitis sur ses besoins en heures pour le service d'inspecteur en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé M. Joseph Gareau

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la MRC de La Mitis un bloc de 150 heures pour les services d'inspecteur municipal pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-010

10.2 DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT la demande de modification des règlements d'urbanisme numéro DMR2025-04 déposée le 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les enseignes autonomes (type C) dans la zone 30 FRH, ainsi que de permettre plusieurs usages complémentaires de type « Commerce I et II » à un usage principal d'habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte cette demande et qu'elle soit intégrée à une future modification du règlement de zonage numéro 167, sous réserve de la conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-011

10.3 <u>NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 14 avril 2023 le Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 265-23;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) stipule que le conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère cette loi, que ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels du comité de démolition est arrivé à échéance le 14 avril 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme messieurs Jean-Pierre Bélanger, Pierre-Olivier Lecours et Michel-André Lechasseur sur le comité de démolition pour une durée d'un an;

QUE le conseil municipal nomme l'inspecteur en urbanisme à agir à titre de personne-ressource et secrétaire du comité de démolition;

QUE monsieur Jean-Pierre Bélanger soit nommé à titre de président du comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-012

10.4 <u>NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement nº 152 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 9 que le comité est composé d'un (1) membre du conseil municipal et de quatre (4)

résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement nº 152 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 18 que le président et le vice-président sont choisis en régie interne par les membres du comité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels arrive à échéance et qu'il faut procéder à une nouvelle nomination.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Joseph Gareau

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme les personnes suivantes sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution :

M. Étienne Gareau, représentant de la population
M. Jean-Pierre Bélanger, maire
M. Rony Michaud, représentant de la population
M. Alain Parent, représentant de la population
M. André Rochon, représentant de la population
L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du comité et n'a pas droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-11-013

11.1 APPUI AUX TRAVAILLEURS DE RUE DE LA MITIS

ATTENDU la demande de financement déposée par *Travail de rue de La Mitis* dans le cadre de l'Axe 1.1 du Plan québécois de lutte contre la criminalité

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé M. Pierre-Olivier Lecours

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie *Travail de rue de La Mitis* pour sa demande au cadre de l'Axe 1.1 du Plan québécois de lutte contre la criminalité;

QUE monsieur Robert Lyman directeur général greffier-trésorier rédige une lettre d'appui pour et au nom de la municipalité afin de donner un appui supplémentaire au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

25-11-014 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Joseph Gareau de la lever de l'assemblée à 19h53.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier